Le plan d'action

1) Obtenir la liste des Présidents et des délégués développement de chaque club et les saisir sur le site de la fédération pour pouvoir communiquer avec eux. Demander ensuite à chaque président de désigner un ou une délégué (e) dans son club.

2) Faire une enquête sur la présence ou pas d'une école de bridge et comment est-elle structurée (niveau, nom et diplôme de l'animateur, périodicité, nombre d'élèves, conditions tarifaires…)

3) Mettre en place une commission « Développement » car, à plusieurs, on a plus d'idées que seul

4) Participation à opération « 5 leçons gratuites » : Un certain nombre de clubs n'ont pas adhérer à cette opération soit parce qu'ils ne la font pas soit ils le font et ne le disent pas. Une relance doit être faite soit pour le faire, soit le dire.

Une fois ces informations obtenues, le Comité doit être force de proposition en matière de formation en formant les initiateurs, moniteurs et autres (arbitres).

Une politique volontariste de formation des moniteurs et des initiateurs doit être mise en place ainsi qu' un accompagnement régulier de ces derniers avec la présentation des nouveaux outils mis à la disposition par la Fédération. Peut-être que des réunions périodiques au cours de l'année par secteur géographique (La zone Comité est grande et l'essence chère) où nous pourrions inviter le Président du Comité, L'APR, les présidents de club, les délégués développement et communication et les enseignants, seraient une bonne chose pour développer la cohésion au sein du Comité. Cela coutera un peu d'argent mais est indispensable au développement de notre jeu. Cela permettrait d'apporter un soutien aux petits clubs (moins de 100 membres) et moins aux gros qui n'en n'ont pas vraiment besoin car ils sont bien structurés et efficients sur le terrain.

Le comité doit également relayer la politique nationale en appliquant et améliorant les conditions d'adhésion des bridgeurs à la Fédération du type « Prise de licence obligatoire » au bout de la période d'essai (3 mois maxi) et impulser une politique tarifaire plus réduite lors de la seconde année. Il n'échappera à personne que, même si l'objectif est de « mettre » le plus rapidement possible les nouveaux bridgeurs aux tournois « normaux » , cela nécessite une période d'adaptation de deux ans minimum avant que les nouveaux bridgeurs ne soit en capacité de participer aux tournois de comité, fussent-ils adaptés, et donc, il paraitrait judicieux de ne pas faire payer la part « Comité » la deuxième année. Je ne suis pas sûr que cette mesure mette en péril les finances du comité mais Maité nous le dira et il faut prendre en compte que le bridge cherche à changer son image et que tous les nouveaux bridgeurs s'ils sont pour la plupart « retraités » n'ont pas des retraites de fonctionnaires, de cadres, ou de professions libérales.

Nous pourrions aussi suggérer à la Fédération, dont le président nous a dit récemment qu'elle était à l'aise sur le plan de la trésorerie et qu'il souhaitait faire du développement sa priorité, d'augmenter la durée de la licence gratuite pour la porter à deux ans et ainsi fidéliser plus efficacement les nouveaux bridgeurs ou les revenants. Cela permettrait également de

« gommer » les dérives actuelles qui consistent à ne pas licencier les nouveaux arrivants la première année pour ainsi obtenir deux ans de gratuité.

5) Obtenir les noms et coordonnées des correspondants de presse (à la campagne, les gens lisent le journal et surtout les journaux locaux).

   Sur le plan de la communication, le Comité doit également être moteur en proposant des articles génériques « clés en main », mais modifiable par le club, libre à chacun d'utiliser le modèle proposé. Sur ce plan, j'ai sollicité la Fédération pour en obtenir et il semblerait que cela puisse aboutir rapidement, sinon je répéterai. La plupart des correspondants de presse passe les articles tel que mais il faut leur laisser la liberté de les modifier s'ils le jugent utile. Un vieux chinois disait « si tu ne dis pas ce que tu fais, les autres diront ce que tu ne fais pas ».

6) Obtenir le nom des personnes chargées de la communication dans les mairies et prendre leur contact pour diffusion des informations dans les supports de communication de la ville. Ici aussi une opération de communication émanant du comité, en liaison avec les clubs, en direction des collectivités publiques (mairies, Communauté de Communes, CIAS, EPHA, Résidences autonomies…) serait une bonne opportunité.

7) Obtenir le nom du site internet, quelques clubs n'ont pas de site et donc pas de vitrine et d'autres ont un site qui ne fonctionne pas

2000003	Tarbes
2000007	Lannemezan
2000008	Orthez
2000014	Biarritz
2000020	Lourdes
2000024	Vieux Boucau
2000029	Amikuze Bridge Club
2000031	Maubourguet
2000032	Bagneres de Bigorre

   Le comité doit apporter son soutien avec la Fédération à la constitution des sites pour que chaque club ait une vitrine.

8) Obtenir le site Facebook ou autre réseau social s'il existe. Idem que ci-dessus pour le soutien à apporter

Ces différentes actions seront modulées en fonction de la structuration actuelle des clubs, certains ayant besoin de notre appui mais d'autres se débrouillent très bien tout seul et il faut les en féliciter.